Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l' établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis	Date d'inspection
Lucie Chiasson	2011320	Le 07 février 2024
Nom de l'établissement		**Numéro de téléphone**
Garderie Les P'tites Tornades		(506) 344-5404
Adresse		
64 rue Arlequin Sainte-Marie-Saint-Raphaël NB E8T 1N4		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis	**Titre du poste**	
Sylvie Richardson	Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux
Lors de ma surveillance en avant- midi la garderie étais fermée donc le ratio n'a pas été fait. Une visite sera prévue sous peu.

original signé par
Sylvie Richardson — Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 07 février 2024 — Date

original signé par
Garderie fermée,exploitante malade — Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 07 février 2024 — Date